

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 5 juillet 2005 à 19 h 45 à son siège situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Johanne Harvey
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de mesdames Nicole Girard et Céline Lemelin, membres du personnel de soutien.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1 0705 :

en y ajoutant les articles suivants :

Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que
l'ordre du jour décrit au document 0705-01 soit adopté

Président

Secrétaire

- 5.1 Suivi aux nouvelles orientations de financement des services de garde.
- 5.2 Félicitations.
- 5.3 Appel conférence.
- 7.4 Ouverture d'un service de garde en milieu scolaire à l'école La Croisière.
- 12.3 Vente du parc-école de l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 2 0705 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 21 juin 2005 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0705-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue présente un rapport sommaire des demandes d'aide financière 2004-2005. Un dépôt de ce document est effectué.

Sommaire des
demandes d'aide
financière 2004-
2005

RÉSOLUTION 3 0705 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le rapport sommaire des demandes d'aide financière 2004-2005 décrit au document 0705-03.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général adjoint, monsieur Claude Leclerc, fait part aux membres du conseil des commissaires de l'état des budgets et des projets réalisés dans le cadre de la réussite éducative 2004-2005. Après avoir fourni les renseignements sur ces budgets, il est procédé au dépôt du document.

État des budgets et
des projets réalisés
dans le cadre de la
réussite éducative
2004-2005

RÉSOLUTION 4 0705 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé l'état des budgets et des projets réalisés dans le cadre de la réussite éducative en 2004-2005, décrit au document 0705-04.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les évaluations de la Direction générale dans le cadre de l'application des bonis forfaitaires du personnel hors cadre. Les résolutions ci-après décrites sont alors successivement adoptées.

Président

Boni forfaitaire
2004-2005 au
directeur général

RÉSOLUTION 5 0705 :

CONSIDÉRANT les grandes qualités de gestionnaire du directeur général ;

CONSIDÉRANT sa loyauté à toute épreuve à la mission de la Commission scolaire de l'Énergie ;

CONSIDÉRANT son grand respect du personnel, des élus et surtout de la clientèle ;

CONSIDÉRANT une évaluation que le conseil des commissaires qualifie d'exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire 2004-2005, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Monsieur Jean-Pierre Hogue remercie les membres du conseil des commissaires pour l'appréciation suite à son évaluation. Il souligne que cette évaluation fait état de valeurs qu'il estime importantes et il se réjouit du fait que ces éléments sont partagés et pris en compte dans l'évaluation effectuée par le conseil des commissaires.

Boni forfaitaire
2004-2005 au
directeur général
adjoint

RÉSOLUTION 6 0705 :

CONSIDÉRANT l'évaluation du directeur général adjoint soumise par le directeur général au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a pris connaissance de cette évaluation et qu'il en partage les recommandations;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie entérine le versement du boni forfaitaire du directeur général adjoint conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Monsieur Claude Leclerc remercie monsieur Jean-Pierre Hogue pour l'évaluation positive faite et souligne son appréciation à l'effet que celle-ci soit partagée par les membres du conseil des commissaires.

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Réal Julien exprime une attente à l'effet d'avoir un suivi dans le dossier des nouvelles orientations de financement des services de garde. Ce suivi, pour l'ensemble des écoles concernées, fait référence notamment à la lettre reçue du comité de parents et portant sur ce sujet.

Président

Secrétaire

Les commissaires adoptent ensuite une résolution de félicitations pour un projet réalisé par des élèves de l'école Saint-Jacques à Shawinigan.

Félicitations

RÉSOLUTION 7 0705 : CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques à Shawinigan a récemment procédé à l'inauguration de la bibliothèque, suite à un projet de rénovation tout à fait original et entièrement réalisé par les élèves;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient transmises aux élèves, au personnel et à la direction de l'école pour ce projet d'envergure.

Adopté unanimement

Monsieur le commissaire Claude Béland souligne après cela une problématique dans l'utilisation de la messagerie universelle à l'usage des commissaires. Une vérification est faite afin de savoir si ce problème est vécu par d'autres commissaires. Le secrétaire général et directeur des communications, Me Serge Carpentier, indique que des vérifications seront faites et que les commissaires concernés seront informés des solutions.

En référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose soumet des recommandations pour l'ouverture de quatre services de garde en milieu scolaire. Après avoir reçu les informations requises de monsieur Larose, les commissaires donnent suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Ouverture d'un service de garde à l'école institutionnelle Sacré-Cœur – Saint-Louis à Saint-Alexis-des-Monts

RÉSOLUTION 8 0705 : CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Sacré-Cœur - Sainte-Élizabeth - Saint-Louis à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école institutionnelle Sacré-Cœur, Saint-Louis à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école institutionnelle Sacré-Cœur, Saint-Louis à Saint-Alexis-des-Monts à compter de l'année scolaire 2005-2006.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Ouverture d'un service de garde à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie

RÉSOLUTION 9 0705 :

Villa-de-la-Jeunesse à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Centrale - Saint-Joseph -

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école Villa-de-la-Jeunesse à Saint-Élie à compter de l'année scolaire 2005-2006.

Adopté unanimement

Ouverture d'un service de garde à l'école Centrale à Saint-Mathieu-du-Parc

RÉSOLUTION 10 0705 :

Villa-de-la-Jeunesse à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école Centrale à Saint-Mathieu-du-Parc;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Centrale - Saint-Joseph -

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école Centrale à Saint-Mathieu-du-Parc à compter de l'année scolaire 2005-2006.

Adopté unanimement

Ouverture d'un service de garde à l'école Primadel à Saint-Séverin-de-Proulxville

RÉSOLUTION 11 0705 :

Primadel à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école La Croisière à Saint-Séverin-de-Proulxville;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école institutionnelle La Croisière - Plein Soleil -

Président

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école La Croisière à Saint-Séverin-de-Proulxville à compter de l'année scolaire 2005-2006.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en ce qui a trait aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, les commissaires confirment leur intention de conclure une entente spécifique concernant le démarrage de la Maison Familiale Rurale de la MRC de Maskinongé. Cette position est prise au terme des renseignements fournis par monsieur Daniel Bussière.

Conclusion de l'entente spécifique concernant le démarrage de la Maison Familiale Rurale à Saint-Alexis-des-Monts

RÉSOLUTION 12 0705 :

CONSIDÉRANT que la Maison Familiale Rurale de la MRC de Maskinongé sera située sur le territoire de la commission scolaire, soit à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire supporte ce projet depuis le début dans l'intérêt d'une clientèle de décrocheurs ou à risque de décrochage;

CONSIDÉRANT l'important montage financier que le démarrage de cette Maison Familiale Rurale génère;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie bénéficie d'allocations spécifiques pour favoriser le retour aux études des jeunes de 16 à 24 ans;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la commission scolaire confirme son intention de participer à l'entente spécifique concernant le démarrage de la Maison Familiale Rurale de la MRC de Maskinongé et réitère son engagement à allouer à ce projet un montant de 15 000 \$ pour chacune des années 2005-2006 et 2006-2007, et ce, sous réserve de la confirmation par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du versement des allocations spécifiques pour le programme qui vise à favoriser le retour aux études des jeunes 16 – 24 ans.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

- ✓ Ginette St-Arneault, enseignante, à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2005.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 19 0705 : CONSIDÉRANT que l'article 7 d'une entente intervenue le 30 avril 2003 avec madame Carole Bergeron et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) est à l'effet suivant :

Article 7. Dans l'éventualité où madame Carole Bergeron n'effectuera pas une période continue de vingt-deux (22) jours de travail effectif à temps complet d'ici le 30 juin 2004, la commission procédera à son congédiement pour incapacité le 1^{er} juillet 2004, conformément aux clauses 5-3.33 et 5-9.06;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire intégralement la même entente et de prolonger le délai prévu à l'article 7 au 1^{er} juillet 2006;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit acceptée la reconduction intégrale de l'entente avec madame Carole Bergeron et le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.) afin de prolonger le délai prévu à l'article 7 au 1^{er} juillet 2006;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 20 0705 : CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue entre la Commission scolaire de l'Énergie et le Syndicat des professionnels et professionnelles du cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) concernant :

- ✓ La majoration de deux postes d'orthopédagogues dans le secteur d'activité du Haut-Saint-Maurice à La Tuque;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette entente soit ratifiée par les parties;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit acceptée l'entente précitée avec le Syndicat des professionnels et professionnelles du cœur du Québec (S.P.P.C.Q.);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit annulé le congé sabbatique à traitement différé de madame Martine Allard.

Adopté unanimement

Engagement

RÉSOLUTION 24 0705 : CONSIDÉRANT qu'il existe des cadres régionaux d'organisation en adaptation scolaire sur le territoire de la Direction régionale Mauricie-Bois-Francs ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ces cadres régionaux est de développer, dans chaque commission scolaire, une expertise spécifique en support aux commissions scolaires de la région ;

CONSIDÉRANT que la direction des Services complémentaires a favorisé le volet des difficultés d'apprentissage ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accepter l'engagement de madame Sophie Genest, conseillère pédagogique en difficultés d'apprentissage, poste régulier de 35 heures/semaine, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Affectations

RÉSOLUTION 25 0705 : CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne candidate possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient affectées comme suit les personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ France Gauthier, secrétaire d'école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 6 juillet 2005;

Président

Secrétaire

- ✓ Édith Giguère, secrétaire d'école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, et ce, à compter du 22 août 2005;
- ✓ Gaétane Gendron, secrétaire d'école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école Antoine-Hallé à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 22 août 2005;
- ✓ Nicole Girard, secrétaire d'école, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 11 août 2005;
- ✓ Nancy Hubert, secrétaire de gestion, poste régulier à temps plein de 35 heures/semaine à la Direction générale adjointe, au centre administratif de la commission scolaire à Shawinigan, et ce, à compter du 15 août 2005.

Adopté unanimement

Abolition de poste

RÉSOLUTION 26 0705 :

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Tourigny-St-Pierre a présenté une lettre à l'effet qu'elle prendrait sa retraite à compter du 4 juillet 2005;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel pour les postes d'agent de bureau classe 1 pour l'année scolaire 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE l'abolition d'un poste d'agent de bureau, classe 1 à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 4 juillet 2005.

Adopté unanimement

Modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien pour 2005-2006

RÉSOLUTION 27 0705 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien administratif, technique et manuel pour l'année scolaire 2005-2006 et la consultation effectuée auprès du Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (S.E.S.M.);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soient acceptées les modifications suivantes :

Abolition de poste

- ✓ 1 poste d'ouvrier certifié d'entretien, régulier à temps plein de 38,75 heures/semaine au secteur Shawinigan (détenu par monsieur Michel Thibeault);

Président

Secrétaire

Ouverture de poste

- ✓ 1 poste d'électricien, régulier à temps plein de 38,75 heures/semaine aux Services des ressources matérielles au centre administratif à Shawinigan;

Modification d'affectation

- ✓ Monsieur Michel Thibeault, ouvrier certifié d'entretien, sera affecté au poste d'électricien ci-haut mentionné, et ce, à compter du 6 juillet 2005.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

RÉSOLUTION 28 0705 :

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de la commission scolaire pour l'année scolaire 2005-2006;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- ✓ Un poste d'agent de bureau, classe principale, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, et ce, à compter du 15 août 2005.

Adopté unanimement

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier présente successivement des recommandations pour le renouvellement de contrat de cafétéria ainsi que pour l'achat de micro-ordinateurs. Monsieur Trépanier fournit des renseignements sur chacun de ces dossiers et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Renouvellement
de contrat de
cafétéria 2005-
2006 à 2010-2011
– Aramark Québec

RÉSOLUTION 29 0705 :

CONSIDÉRANT que le contrat de cafétéria des écoles secondaires Val-Mauricie, des Chutes, du Rocher et le Carrefour Formation Mauricie intervenu avec la compagnie Aramark Québec inc. se terminera le 30 juin 2006;

CONSIDÉRANT que la compagnie Aramark Québec, concessionnaire des services alimentaires, a fait part à la commission scolaire des difficultés à se rapprocher d'un seuil de rentabilité minimal acceptable;

CONSIDÉRANT que les facteurs ayant contribué aux problèmes de rentabilité sont les suivants :

- ✓ diminution de la population étudiante;
- ✓ baisse substantielle du volume d'affaires aux cours du soir à l'école secondaire des Chutes;

Président

Secrétaire

- ✓ maintien du même nombre d'heures de main-d'œuvre;
- ✓ ajout d'une compensation de 15 % des ventes provenant des distributrices automatiques versée aux écoles secondaires des Chutes, du Rocher et Val-Mauricie;
- ✓ hausse du salaire minimum;
- ✓ indexation de 2,6 % du coût des aliments pour l'année 2004;
- ✓ augmentation de 8 % des produits laitiers;

CONSIDÉRANT que la compagnie Aramark demande de rouvrir le contrat en négociant des conditions plus favorables qui tiennent compte de la réalité d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que le coût d'un repas complet serait établi selon la grille suivante :

- ✓ 2,50 \$ pour l'année scolaire 2005-2006;
- ✓ 2,60 \$ pour l'année scolaire 2006-2007;
- ✓ 2,70 \$ pour l'année scolaire 2007-2008;
- ✓ 2,80 \$ pour l'année scolaire 2008-2009;
- ✓ 2,90 \$ pour l'année scolaire 2009-2010;
- ✓ 3,00 \$ pour l'année scolaire 2010-2011;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été soumise aux directions des écoles concernées et qu'elles ont manifesté leur satisfaction quant aux services offerts par le concessionnaire et leur accord sur les modalités de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le contrat de cafétéria des écoles secondaires Val-Mauricie, des Chutes, du Rocher et le Carrefour Formation Mauricie soit renouvelé avec la firme Aramark Québec inc. pour la période de juillet 2005 à juin 2011;

QUE le coût d'un repas complet soit fixé à :

- ✓ 2,50 \$ pour l'année scolaire 2005-2006;
- ✓ 2,60 \$ pour l'année scolaire 2006-2007;
- ✓ 2,70 \$ pour l'année scolaire 2007-2008;
- ✓ 2,80 \$ pour l'année scolaire 2008-2009;
- ✓ 2,90 \$ pour l'année scolaire 2009-2010;
- ✓ 3,00 \$ pour l'année scolaire 2010-2011.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Achat de micro-ordinateurs

RÉSOLUTION 30 0705 :

CONSIDÉRANT que les Services de l'informatique désirent obtenir des prix fermes concernant l'achat de micro-ordinateurs selon les trois configurations de base citées dans le document 0705-06, et ce, pour une période de 120 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux fournisseurs pour la soumission desdits prix;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, l'analyse de conformité réalisée par les Services de l'informatique démontre que les deux fournisseurs ont présenté des soumissions conformes en tous points;

CONSIDÉRANT que les achats de micro-ordinateurs prévus pour la période couverte par l'appel d'offres se chiffreront au minimum à 130 000 \$ et que les achats de plus de 50 000 \$ doivent être soumis à l'approbation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que les prix globaux présentés par les deux soumissionnaires sont résumés au document 0705-06;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat de micro-ordinateurs auprès des fournisseurs Infoteck Centre de l'ordinateur inc. pour les configurations 1 et 2 et Dumoulin La Tuque Spain Ltée pour la configuration 3, et ce, pour la période de couverture de l'appel d'offres.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires autorisent la vente du parc-école de l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts.

Vente du parc-école de l'école Sainte-Élisabeth à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

RÉSOLUTION 31 0705 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est propriétaire du parc-école situé sur le terrain de l'école Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire procédera à la vente de la bâtisse et du terrain de l'école Sainte-Élisabeth à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts s'engage à verser un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) si le susdit parc-école n'est pas relocalisé et, par le fait même, demeure à l'emplacement actuel sur le terrain de l'école Sainte-Élisabeth;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts s'engage également à assumer, à ses frais et pour une somme minimale de 3 000 \$, les travaux requérant la machinerie ainsi que les matériaux de surface pour un nouveau parc-école à l'école Sacré-Cœur, Saint-Louis de Saint-Alexis-des-Monts;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Sacré-Cœur - Sainte-Élisabeth - Saint-Louis accepte que le parc-école de l'école Sainte-Élisabeth ne soit pas relocalisé et les conditions offertes par la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la vente du parc-école de l'école Sainte-Élisabeth à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, et ce, aux conditions précitées offertes par cette municipalité;

QUE les modalités de la vente du parc-école soient intégrées au contrat de vente de la bâtisse et du terrain de l'école Sainte-Élisabeth à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date du 5 juillet 2005.

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 22 h 05, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 32 0705 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 25, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et, en conformité avec l'ordre du jour, à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 33 0705 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Huis clos

RÉSOLUTION 34 0705 : Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 25, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 35 0705 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Ouverture d'un poste de direction adjointe au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à statut temporaire

RÉSOLUTION 36 0705 : CONSIDÉRANT qu'il est constaté une croissance de la clientèle du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et des besoins de services afférents;

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit ouvert un poste de direction adjointe de centre d'éducation des adultes au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice;

QUE ce poste soit un poste à temps complet à statut temporaire pour l'année scolaire 2005-2006.

Adopté unanimement

Congé sans traitement à Denis Morin

RÉSOLUTION 37 0705 : CONSIDÉRANT que monsieur Denis Morin, directeur adjoint d'école secondaire, a présenté une demande de congé sans traitement;

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie autorise un congé sans traitement à monsieur Denis Morin, et ce, pour la période du 20 août 2005 au 19 août 2006;

QUE cette autorisation soit sous réserve de la conclusion d'une entente avec monsieur Denis Morin quant aux modalités afférentes à ce congé sans traitement, notamment le terme au 20 août 2005 de son régime de congé sabbatique et le remboursement du montant versé à monsieur Morin pour la période du 9 octobre 2003 au 8 juillet 2004.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Autorisation d'un
dépôt de grief
patronal

RÉSOLUTION 38 0705 :

CONSIDÉRANT qu'une majorité d'enseignantes et d'enseignants, dans le cadre d'un mouvement concerté, ont refusé de faire la saisie des notes selon le système en vigueur pour les bulletins de la 3^e étape;

CONSIDÉRANT, en raison de l'exercice de ce moyen de pression, que la commission scolaire a subi des dommages et des frais dont l'évaluation a été présentée au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le conseil des commissaires autorise le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, à déposer un grief patronal pour réclamer le remboursement des dommages et des frais subis ainsi que des dommages exemplaires.

Adopté unanimement

À 23 h 35, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 39 0705 :

Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire